

2.08 Bibliothèques d'enseignement supérieur

SOB2008 - NBDN

Domaine : **Information et communication** Grade académique : **Bachelier : bibliothécaire-documentaliste - Namur**
Niveau de certification : **6 Cycle : Premier Cycle** Année académique : **2026-2027 (Q2)**

CRÉDITS ECTS 6		VOLUMEHoraire 148 h	
PRÉREQUIS SOB1013-NBDN		CO-REQUIS Aucun	
IMPLANTATION Département social de Namur	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Christine Biston	RESPONSABLE DE L'UE Jessica ABS	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Jessica ABS Evelyne PARDONGE

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
SO-Bibliothécaire - Documentaliste	2	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

À définir

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

- **S'adapter à un environnement professionnel particulier**(bibliothèques de l'enseignement supérieur). S'intégrer dans l'équipe ; adopter une attitude adaptée ; **mobiliser ses acquis dans la réalisation des tâches et activités confiées**; respecter le cadre professionnel et déontologique ; communiquer professionnellement avec l'équipe, les publics et les interlocuteurs.
- **Comprendre et analyser les spécificités des bibliothèques d'enseignement supérieur** notamment leur contexte institutionnel, leurs missions, leurs publics, leur organisation, leurs services, leurs ressources, leurs outils et leurs partenariats ; sélectionner les informations pertinentes.
- **Mettre en perspective et comparer différents contextes et pratiques professionnelles** en faisant dialoguer les observations réalisées en stage avec les visites et séminaires de l'UE ; identifier et analyser les points communs, différences et spécificités ; analyser les pratiques professionnelles, les compétences mobilisées et les contraintes.
- **Mobiliser les acquis de la formation et la littérature professionnelle pour construire son analyse** Faire des liens avec les cours ; sélectionner des références théoriques et professionnelles pertinentes ; les confronter aux observations et les utiliser pour étayer, approfondir et nuancer l'analyse.
- **Développer une réflexion critique et problématisée sur les pratiques et enjeux professionnels** Prendre du recul ; identifier des questions ou enjeux significatifs ; les problématiser ; argumenter ses observations et son positionnement ; faire évoluer ses représentations ; envisager différentes pratiques ou alternatives.
- **Présenter et défendre à l'écrit et à l'oral une analyse structurée, cohérente et argumentée** Construire un propos cohérent ; sélectionner les éléments pertinents ; faire dialoguer stage, visites/séminaires et littérature ; utiliser un vocabulaire professionnel ; présenter et argumenter son analyse à l'écrit et à l'oral.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

- Identifier les publics cibles et leurs besoins spécifiques.
- S'exprimer et se faire comprendre, dans différents environnements professionnels, par des méthodes et moyens oraux, écrits et bureautiques adaptés.
- Appréhender le contexte professionnel et participer au développement de la profession en comprenant ses enjeux et ses problématiques.
- Gérer son temps en respectant des priorités.
- Assurer une veille relative à sa profession et à son environnement, s'ouvrir aux évolutions et nouveautés et s'inscrire dans un processus de formation continue.
- Identifier et appliquer les principes juridiques et déontologiques s'imposant à la profession et le droit de l'information.
- Agir en respectant scrupuleusement un cadre ou des règles prédéfinies.
- Mettre les savoirs au service de l'esprit critique, de l'observation, de l'analyse et du raisonnement.

- Mettre en place des processus d'auto-évaluation en vue d'améliorer sa pratique du métier.
- Comprendre la mise en place d'un budget et en identifier les différents postes.
- Évaluer les sources d'information et les résultats d'une recherche en termes de fiabilité et de pertinence, et organiser et exploiter les résultats des recherches.
- Mettre en place une diffusion sélective de l'information en créant des profils de recherches adaptés aux publics cibles.
- Rendre disponibles et exploitables les ressources à travers la fourniture de produits et/ou services documentaires, et assurer leur maintenance.
- Organiser physiquement l'espace de travail et les lieux de conservation des documents.
- Identifier les enjeux liés aux normes et formats et décrire le contenu des ressources documentaires par l'indexation et l'élaboration de résumés, en veillant à l'homogénéité des données.
- Élaborer et appliquer des critères de sélection, d'acquisition, de conservation et d'élimination de documents en suivant l'évolution des besoins des publics cibles.
- Analyser les demandes d'information, élaborer des stratégies de recherche, sélectionner les informations pertinentes parmi diverses sources et utiliser efficacement les différents outils de recherche.
- Mettre en place un projet de veille dans le domaine d'activité de l'institution documentaire.
- Utiliser et exploiter les technologies, services et outils permettant d'étendre les systèmes d'information et interagir avec les services informatiques.

CONTENU

À définir

SOURCES ET RÉFÉRENCES

À définir

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ABDN2008.1-A208Y — Stage 2.2	À définir
ABDN2008.2-A208Z — Visites et séminaires	À définir

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ABDN2008.1-A208Y — Stage 2.2	140 h	Français	Français
ABDN2008.2-A208Z — Visites et séminaires	8 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ABDN2008.1-A208Y — Stage 2.2	À définir
ABDN2008.2-A208Z — Visites et séminaires	À définir

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE GROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

- Immersion et mise en situation professionnelle en bibliothèque d'enseignement supérieur.
- Accompagnement et supervision du stage.
- Observation et analyse de pratiques professionnelles.
- Visites professionnelles et séminaires.
- Rencontres et échanges avec des professionnels du secteur.
- Analyse réflexive de l'expérience professionnelle.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

À définir

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

1 épreuve non validée = maximum 7/20

2 épreuves non validées = maximum 6/20

3 épreuves non validées = maximum 4/20

Aucune épreuve validée = maximum 2/20

Les épreuves 3 et 4 déterminent la note finale si toutes les épreuves sont validées.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation
ABDN2008.1-A208Y, ABDN2008.2-A208Z	L'évaluation porte sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues en bibliothèque d'enseignement supérieur ainsi que sur la capacité de l'étudiant à analyser les pratiques professionnelles rencontrées. Elle s'appuie sur : • Épreuve 1 : La participation active aux visites et séminaires, qui contribue à la découverte, à la comparaison et à l'analyse de différents contextes et pratiques professionnelles. • Épreuve 2 : L'évaluation du maître de stage, qui porte sur les compétences professionnelles mobilisées en situation de stage ; • Épreuve 3 : Un rapport d'analyse, dans lequel l'étudiant analyse et met en perspective les pratiques professionnelles observées sur son lieu de stage en mobilisant notamment les connaissances, observations et éléments de comparaison acquis lors des visites et séminaires ; • Épreuve 4 : Un examen oral en session, permettant à l'étudiant d'explicitier et d'approfondir son analyse, de mobiliser les acquis de l'UE et de porter un regard réflexif sur les situations professionnelles rencontrées. Le Stage 2.2 s'inscrit dans la continuité du Stage 2.1 et vise l'approfondissement des compétences professionnelles précédemment travaillées, avec des attentes accrues en matière d'autonomie, d'analyse et de réflexivité. Pour valider l'UE, toutes les composantes de l'évaluation doivent être réussies : la participation active lors des visites et séminaires, la partie pratique du stage, le rapport d'analyse et l'examen oral. La non-réussite d'une de ces composantes entraîne donc la non-validation de l'UE. La participation aux visites et séminaires est obligatoire. Un minimum de 80 % de présence est requis pour valider l'UE. En cas d'absence justifiée, une activité de substitution, validée par l'enseignant-e et accompagnée d'un travail d'analyse, sera exigée. La partie pratique du stage n'est pas remédiable en seconde session : les compétences qui doivent être démontrées en situation professionnelle réelle ne peuvent pas faire l'objet d'une nouvelle évaluation après la période de stage. Les autres composantes de l'évaluation peuvent faire l'objet d'une remédiation en seconde session selon les modalités communiquées par les enseignants.

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.